



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 27 MARS 2023 SUR LA FILIERE SPP

La DGSCGC précise : maintien de la cohérence globale, **pas de révolution mais des ajustements, pas d'engagement possible à ce stade** suite au rapport adopté en 2021 par le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale « pour une filière sapeurs-pompiers rationalisée et ancrée dans la fonction publique territoriale ».

La CGT et les organisations syndicales présentes portent le passage des sergents et adjudants en B, le concours de sergent deviendrait la porte d'entrée du passage en B. Les LT2 seraient reclassés dans une grille supérieure, quant à la cohérence des grilles de la catégorie A+, ce n'est pas la priorité.

La CGT : Comment évoquer la filière alors que le ministre n'a pas formellement dit ce qu'il en pensait, aucun ministre n'a reçu ni la présidente de la FS3 ni celui du CSFPT ? L'augmentation du quota de recrutement sans concours n'est proposée par aucune organisation syndicale, mais est déjà mis en avant par la DGSCGC, comment discuter en confiance ?

Concernant l'examen de commandant, on a compris que sa suppression était retenue, mais pour les sous-officiers (agents de maîtrise), alors que les 7 années transitoires n'ont pas permis d'atteindre l'objectif, quels gages de confiance de la part de l'administration et des employeurs ?

Si on s'engage dans cette réforme, et qu'en ressort l'exact contraire, les conséquences seront terribles pour la corporation.

Sont proposées par la DGSCGC :

- Conservation de la logique grade/emploi
- Extension du recrutement sans concours (50% !!!)
- Suppression du grade de caporal-chef (simple appellation après 3 ans de caporal)
- Maintien du concours de sergent
- Nouvelle structuration de la catégorie B (1^{er} grade chef d'agrès tout engin, 2^{ème} et 3^{ème} encadrement des CIS, services et groupements avec fonction chef de groupe)
- 2 changements en catégorie A : suppression de l'examen professionnel de commandant, revalorisation des grilles par référence aux autres filières.
- Revoir les conditions d'avancement pour les cadres de santé
- Créer une évolution de carrière pour les médecins-chefs
- Alignement sur les grilles de l'Etat pour les pharmaciens
- Revalorisation des grilles A+ par références aux autres filières

Les actuels sergents et lieutenants seraient mis en extinction (pas de nouveaux recrutements dans ce grade).

Aucune date n'est à ce jour fixée pour continuer la discussion sur le sujet...